

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des retraités Question écrite n° 125552

Texte de la question

M. Michel Grall appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur le souhait des associations de retraités agricoles de voir s'appliquer la règle du secteur privé selon laquelle seules les 25 meilleures années sont prises en compte dans le calcul du montant de la retraite. Or, pour les retraites agricoles, il s'agit de la totalité de la carrière qui est prise en compte dans le calcul du montant de la retraite. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur cette question.

Données clés

Auteur: M. Michel Grall

Circonscription: Morbihan (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 125552 Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13441 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)